

NOREADE C.E. CASSEL

Lille, le 19 décembre 2023

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE BIERNE
Mairie
12 rue de l'Ealise
59380 BIERNE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Prélèvement	Type	Code	Nom	Prélevé le :	mardi 24 octobre 2023 à 10h43
Unité de gestion		00315071	NOREADE C.E. CASSEL	par :	LEB
Installation	UDI	000678	BROUCKERQUE	Type visite :	D2
Point de surveillance	S	0000001498	SLEE	Commune :	BIERNE
Localisation exacte			MAIRIE ÉVIER CUISINE		

inférieure supérieure inférieure supérieure

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)
Type de l'analyse : D2 Code SISE de l'analyse : 00315071 Référence laboratoire : LSE2310-30471

	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
COMPOSES ORGANOHALOGENES VOLATILS					
Chlorure de vinyl monomère	0,0053 µg/L		0,50		
DIVERS MICROPOLLUANTS ORGANIQUES					
Acrylamide	<0,10 µg/L		0,10		
Epichlorohydrine	<0,05 µg/L		0,10		
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
pH	7,21 unité pH			6,50	9,00
FER ET MANGANESE					
Fer total	<10 µg/L				200,00
HYDROCARB. POLYCYCLIQUES AROMATIQU					
Benzo(a)pyrène *	<0,0001 µg/L		0,01		
Benzo(b)fluoranthène	<0,0005 µg/L		0,10		
Benzo(g,h,i)pérylène	<0,00050 µg/L		0,10		
Benzo(k)fluoranthène	<0,0005 µg/L		0,10		
Hydrocarbures polycycliques aromatiques (4 substances)	<0,0005 µg/L		0,10		
Indéno(1,2,3-cd)pyrène	<0,0005 µg/L		0,10		
OLIGO-ELEMENTS ET MICROPOLLUANTS M.					
Antimoine	<1 µg/L		10,00		
Cadmium	<1 µg/L		5,00		
Chrome total	<5 µg/L		50,00		
Cuivre	0,020 mg/L		2,00		1,00
Nickel	<5 µg/L		20,00		
Plomb	<2 µg/L		10,00		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES					
Nitrates (en NO3)	23 mg/L		50,00		
Nitrites (en NO2)	<0,02 mg/L		0,50		
SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION					
Bromoforme	6,10 µg/L		100,00		
Chlorodibromométhane	7,20 µg/L		100,00		
Chloroforme	0,6 µg/L		100,00		
Dichloromonobromométhane	2,60 µg/L		100,00		
Trihalométhanés (4 substances)	16,50 µg/L		100,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00315071)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le Directeur Général de l'ARS et par délégation,
L'ingénieur d'études sanitaires,


Géraldine JACOB